

Commune de NOAILLES

Révision du Plan Local d'Urbanisme



Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Débat du Conseil Municipal
le 20 février 2018



SOMMAIRE

- ◆ QU'EST-CE QUE LE PADD ?
- ◆ PREMIERES BASES DU PROJET COMMUNAL



QU'EST-CE QU'UN PADD ?

Le **P**rojet d'**A**ménagement et de **D**éveloppement **D**urables (PADD) est un document stratégique qui définit les orientations du futur PLU communal en matière d'aménagement, d'urbanisme et de protection de l'environnement, sur un horizon de 10 à 15 ans.

Il constitue le document de référence et la feuille de route pour l'écriture réglementaire du PLU.

Le PADD expose le projet politique communal adapté aux enjeux et aux besoins spécifiques du territoire.

UN PROJET GLOBAL



4 AXES

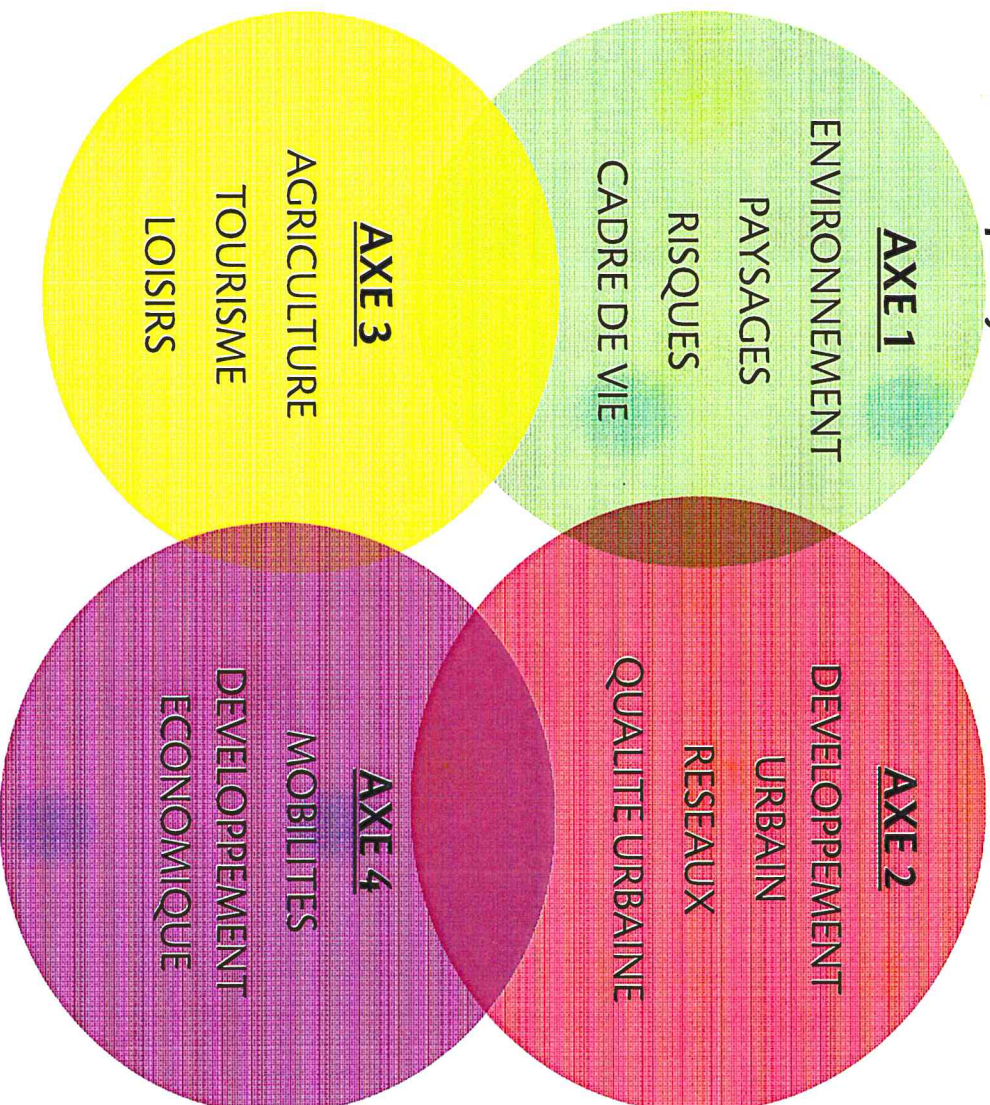


DÉFINITION D'OBJECTIFS



LES PREMIERES BASES DU PROJET COMMUNAL

Suite au diagnostic, **4 axes majeurs** se dégagent pour la construction du projet communal :



2019年12月10日

SLOW

ID : 060-216004572-20180220-DEL 2018 11-DE



LE DEVELOPPEMENT URBAIN RETENU...

COMBIEN ?

Un objectif démographique dynamique (+ 1,5 % annuel), compatible avec le SCOT, le statut de bourg structurant, avec les capacités du territoire à accueillir des nouveaux habitants et respectueux des richesses (paysagères, environnementales, architecturales...) et des sensibilités du territoire

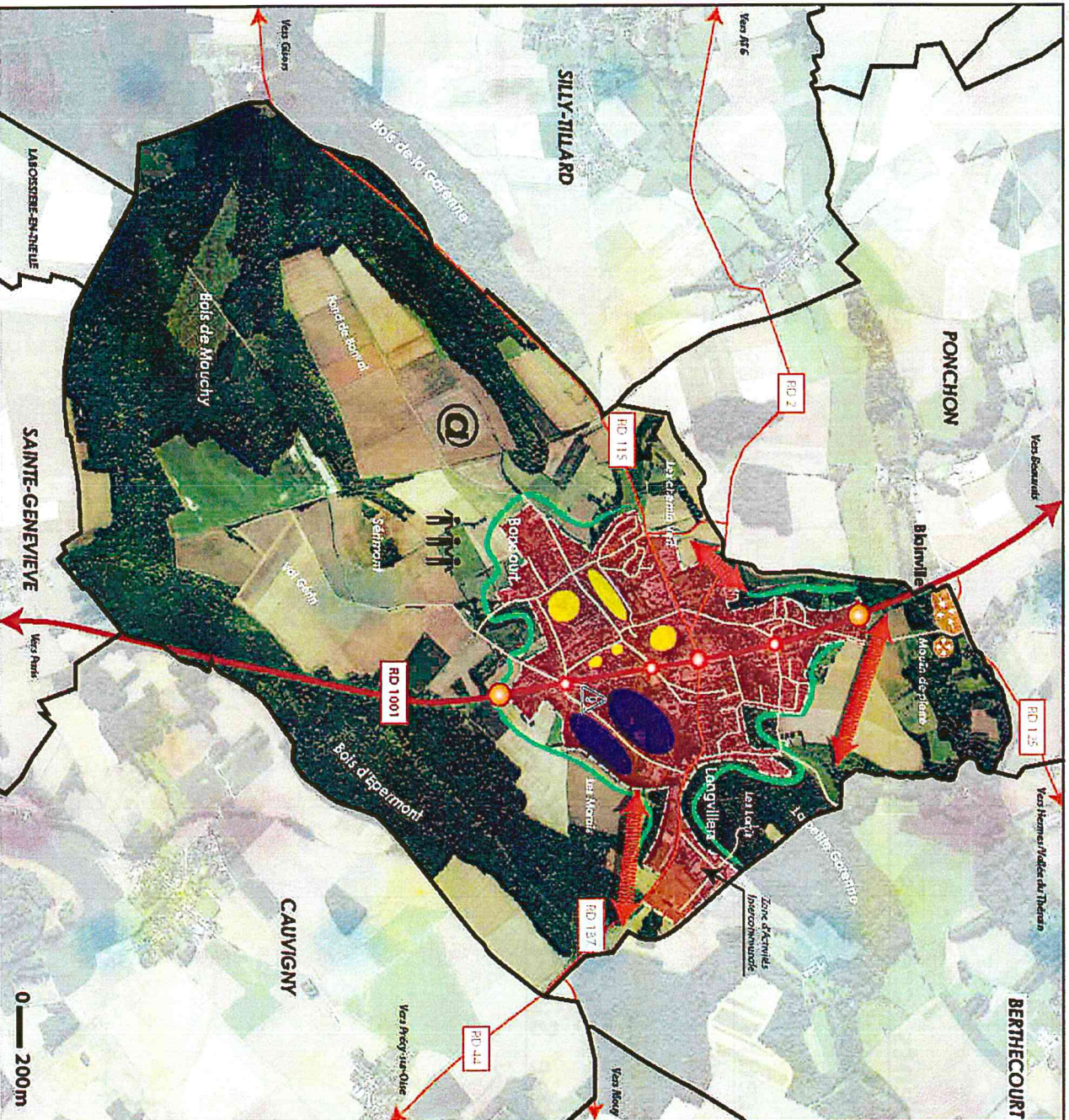
Hypothèses (base recensement INSEE 2014 : 2 871 habitants)	Projet communal (Taux de croissance du SCoT – objectif haut moyenne de 1,5% / an)
Population horizon 2033	3 643 habitants (+ 772 hab.)
Besoins théoriques en logements : ▪ pour le maintien de la population ▪ pour absorber la croissance de la population	+ 22 logements + 309 logements
TOTAL brut	331 logements
TOTAL (après soustraction des logements réalisés entre 2014 et 2017, soit 42)	289 logements à planifier

LE DEVELOPPEMENT URBAIN RETENU...

OÙ ?

- Comblement des dents creuses non contraintes identifiées au sein de l'enveloppe agglomérée du bourg (en tenant compte de la rétention foncière)
- Potentiel issu des cœurs d'îlots intra-urbains en prenant des précautions quant aux incidences d'une urbanisation (greffe urbaine, desserte, circulation, réseaux, stationnement, espace vert...)
- Réflexion sur la partie Sud-Est du bourg où identification d'un secteur à enjeux

AXE 2 – DEVELOPPEMENT URBAIN ET QUALITE URBAINE



PLAN LOCAL D'URBANISME
 COMMUNE DE NOAILLES
 PROJET D'AMENAGEMENT ET DE
 DEVELOPPEMENT DURABLES

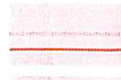
**AXE 2 : PREVOIR UN DEVELOPPEMENT URBAIN
 COHERENT ET MAITRISE DANS LE TEMPS, RESPEC-
 TUEUX DU CARACTERE RURAL DU TERRITOIRE ET DU
 STATUT DE BOURG STRUCTURANT DE NOAILLES**

-  Privilégier la densification/consolidation de l'enveloppe agglomérée pour limiter la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers périphériques
-  Ilots stratégiques pour l'avenir urbain
-  Cœur d'ici à enjeux urbains
-  Assurer une gestion normalisée des secteurs bâtis, boisés / ne pas encourager le phénomène d'étalement urbain
-  Maintenir des coupures d'urbanisation
-  Veiller à la fonctionnalité et à la capacité des réseaux d'usage
-  Assurer le déploiement des communications numériques
-  Maintenir une offre d'équipements et de services diversifiée et adaptée aux besoins des habitants
-  Préserver l'ambiance traditionnelle (pas d'intervention contraire au patrimoine bâti) et veiller à la bonne intégration urbaine et paysage des nouvelles constructions
-  Traiter qualitativement les liaisons urbaines et maintenir une trame verte dans le tissu urbain
-  Valoriser les entrées de bourg routières
-  Privilégier les formes moins consommatrices d'espace et intégrer les principes de l'architecture bioclimatique

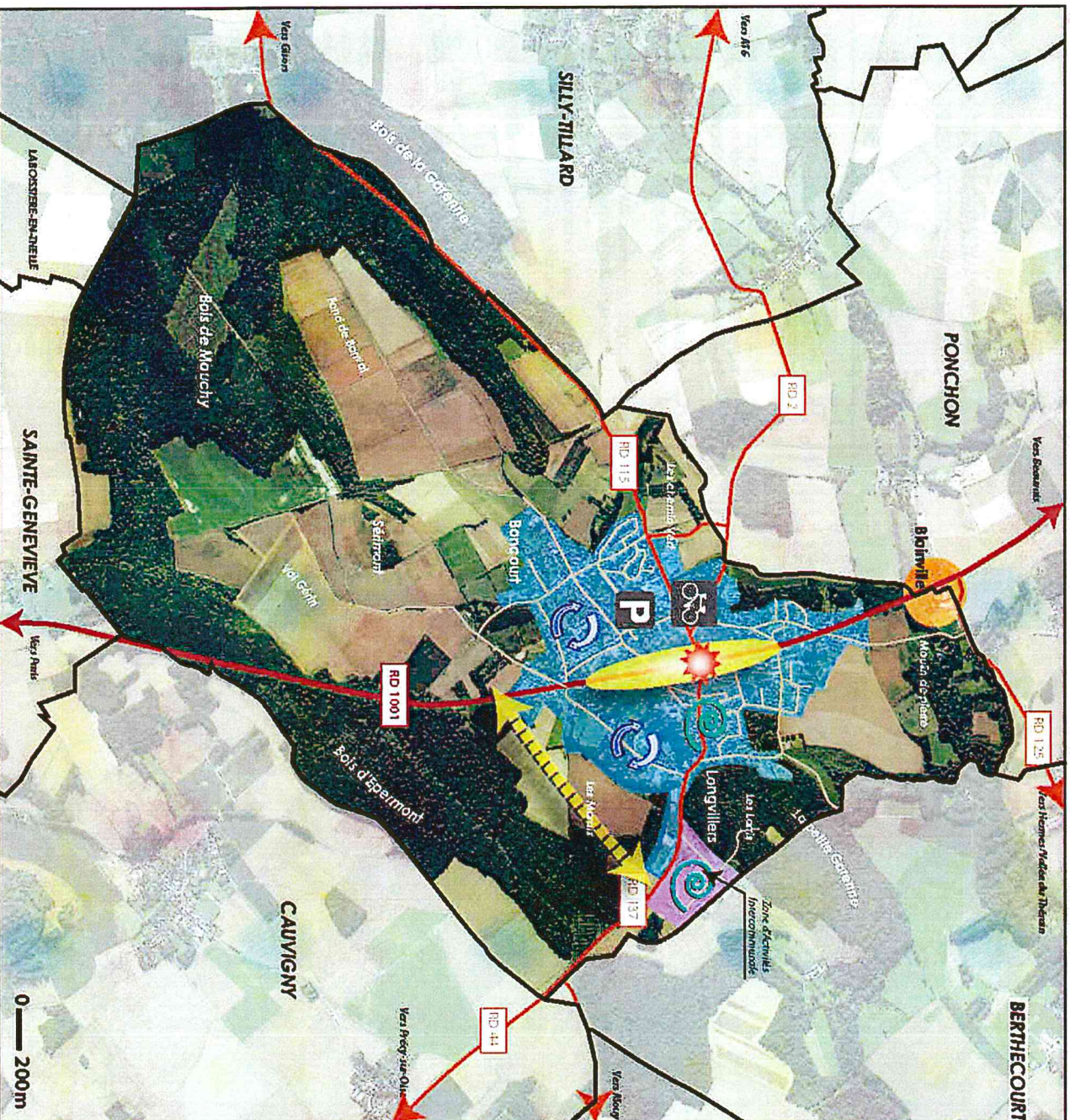
... ..

SLOW

ID : 060-216004572-20180220-DEL 2018 11-DE



AXE 4 – MOBILITES ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE



PLAN LOCAL D'URBANISME
COMMUNE DE NOAILLES
PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE
DÉVELOPPEMENT DURABLES



**AXE 4 : TIRER PARTI DE LA BONNE DESERTE
ROUTIERE POUR RENFORCER L'ATTRACTIVITE
ECONOMIQUE DE NOAILLES ET GERER LES MOBIL-
ITES INTERNES**

Maintenir la traversée de la RD 1001 comme
vitrine commerciale de Noailles et affirmer son
statut de pôle commercial structurant (tissu
commercial de proximité)

Maintenir/Encourager l'implantation de nouvel-
les activités économiques à vocation
mixtes (commerces, services, artisanat...)
compatibles avec le statut de bourg structurant

Valorisation des circuits courts

Confirmer le statut prioritaire de la Zone
d'Activités Intérieur communale dans le respect des
milieux naturels environnants

Réduire les risques liés au passage de la RD 1001,
classée route à grande circulation
(routage des véhicules, sécurisation des
passages piétons...)

sécuriser /aménagement les carrefours et axes
accidentogènes

Intégrer la problématique de la circulation dans
le projet urbain

Renforcer les capacités de stationnement dans
le bourg

Désenclaver les secteurs sud-ouest et sud-est
par un renforcement des boucles vitales

Envisager la création d'une liaison routière entre
la RD 1001 et la ZA Intercommunale

Favoriser les modes de déplacement doux
(piéton, vélo,...) et alternatifs (covoiturage, bus
interurbain,...)

